

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1168

4 juin 2010

SOMMAIRE

Adriatic Fund Management S.à r.l.	56042	Meson Holding S.A.	56054
Arden Delice Immo SA	56061	Multis S.A.	56046
Behja Sàrl	56064	Nadir Hi-Tech International Trade S.à r.l.	56047
BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l.	56055	NKCS S.A.	56059
Bridgepoint Development Capital I Invest- ments S.à r.l.	56054	Ocean View S.A.	56047
Canonbury S.A.	56044	OPK Biotech International S.A.	56056
Captain Holdings S.à r.l.	56055	Pallhuber Holding S.à r.l.	56059
Capucine Investissement S.à r.l.	56018	Pelican Strategy S.A.	56063
Comité Olympique et Sportif Luxembour- geois	56057	Planetarium Fund	56047
Constanza S.A.	56055	PRIMATUM Fund Management S.à r.l. ...	56042
Constanza S.A. - SPF	56055	Produits Naturels Geimer - Wiltzius s. à r.l.	56046
Donatello Sicav	56045	Provimentum II S.A.	56062
Europiscine S.A.	56062	Pulsatilla Investments S.à r.l.	56025
Foresight Luxembourg Solar 1 S.à r.l.	56064	Quest Management, Sicav	56058
Gallaher Luxembourg Overseas Finance S.à r.l.	56041	Rhodes Holding I S.à r.l.	56049
Hansakontor I S.A.	56056	RP Rendite Plus	56049
Hugo Insurance S.A.	56058	Samara Investment Holding S.A.	56051
Immo 55 S.A.	56050	Schwan's European Holdings, S.à r.l.	56042
Infabriz Holdings S.A.	56056	Star Ladybird S.à r.l.	56018
International Marketing Investments S.A.	56061	Teabag Invest S.A.	56056
Intrawest Luxembourg Sàrl	56046	The Future of Industry S.A.	56061
Izarus Investment B.V., S.à r.l.	56025	Thekonos Finances S.A.	56041
Kinetek Luxco S.à r.l.	56045	Tiger Holding Five Parent S.à r.l.	56044
Kléber Luxembourg S.à r.l.	56055	Tiger Holding Four SPV S.à r.l.	56044
Kouki Baita S.A.	56056	Trendconcept Fund	56018
La Luxembourgeoise	56041	Trendconcept Fund	56024
Lanthea Holding S.A.	56059	UBAM	56060
Lennox Holdings S.à r.l.	56057	Uneuma (United Europe Market) S.A. ...	56050
L'Ounado Property S.A.	56049	Vinala Holding SA	56060
Lux-Prestige Concept s.à r.l.	56046	Voyages Schiltz S.A.	56057
Matrix St Etienne Holdco S.à r.l.	56056	Westbridge S.à r.l.	56063
Mediatel Capital	56041	Wise Innovations Technology Sàrl	56052
		WrlS Luxembourg S.A.	56064
		Zaran Investment S.A.	56063

Trendconcept Fund, Fonds Commun de Placement.

Sonderreglement

Das Sondervermögen TRENDCONCEPT FUND wurde von der TRENDCONCEPT FUND S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den TRENDCONCEPT FUND ist das Allgemeine Verwaltungsreglement, das am 23. April 2010 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt, und der diesbezügliche Hinterlegungsvermerk wurde am 4. Juni 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des TRENDCONCEPT FUND, das am 23. April 2010 in Kraft tritt wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. April 2010.

TRENDCONCEPT FUND S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010055004/20.

(100069473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Star Ladybird S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Capucine Investissement S.à r.l.).

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 148.825.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Capucine Investissement S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 148.825, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of October nineteenth, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2207 of November 11, 2009.

The meeting was presided by Sophie Bronkart, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Sophie Bronkart, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Céline Marchand, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxy holder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxy will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

(B) It appears from the said attendance list that all the thirty thousand (30,000) shares in issue are represented at the present meeting.

(C) All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

(D) The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda:

1. Modification of the name of the Company from Capucine Investissement S.à r.l. to "Star Ladybird S.à r.l."
2. Consequential amendment of the article 1 of the article of association of the Company.
3. Modification of the object of the Company and consequential amendment of the article 3 of the article of association of the Company.
4. Cancellation of all the classes of shares and reclassification of the existing class A, class B, class C, class D and class E shares of the Company into one class of shares.

5. Reduction of the nominal value of the shares of the Company from one Euro (€ 1) to one Euro cent (€ 0.01).

6. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of thirty thousand Euro (€ 30,000) to five million nine hundred sixty-five thousand three hundred fifty three Euro twenty cents (€ 5,965,353.20) by the issue of five hundred ninety-three million five hundred thirty-five thousand three hundred twenty (593,535,320) new shares, each with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) to be subscribed by the existing shareholders of the Company for a total subscription price of five million nine hundred thirty-five thousand three hundred fifty-three Euro and twenty cents (€ 5,935,353.20); subscription to the new shares against the contribution of six hundred eighty-six thousand one hundred sixty-eight (686,168) shares having a nominal value of two Euro (€ 2) each of Financière Star 1 S.A.

7. Consequential amendment of the articles 5 and 28 of the article of association of the Company.

8. Acceptation of the resignation of the existing managers and appointment of new managers of the Company.

After the foregoing was approved by the general meeting of shareholders, the following resolutions were adopted:

First resolution

The shareholders resolve to change the name of the Company from Capucine Investissement S.à.r.l. to “Star Ladybird S.à r.l.”

Second resolution

Consequently to the resolution above, the shareholders resolve to amend the article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Star Ladybird S.à r.l.”

Third resolution

The shareholders resolve to modify the object of the Company and consequentially amend the article 3 of the article of association of the Company so as to read as follows:

« **Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Fourth resolution

The shareholders resolve to cancel all the classes of shares and therefore reclassify the existing class A, class B, class C, class D and class E shares of the Company into one class of shares.

Fifth resolution

The shareholders resolve to reduce the nominal value of the shares of the Company from one Euro (€ 1) to one Euro cent (€ 0.01). As a consequence, the issued share capital of the Company is therefore set at thirty thousand Euro (€ 30,000) divided into three million (3,000,000) shares with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) each.

Sixth resolution

The shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of five million nine hundred thirty-five thousand three hundred fifty-three Euro twenty Euro cent (€5,935,353.20) so as to bring it from its current amount of thirty thousand Euro (€ 30,000) to five million nine hundred sixty-five thousand three hundred fifty-three Euro twenty Euro cent (€5,965,353.20) by the issue of five hundred ninety-three million five hundred thirty-five thousand three hundred twenty (593,535,320) new shares each having a nominal value of one Euro cent (€ 0.01).

The five hundred ninety-three million five hundred thirty-five thousand three hundred twenty (593,535,320) new shares have been subscribed by the subscribers as set forth in column (2) of the chart below (all together, the "Subscribers"), represented by Sophie Bronkart, prenamed, pursuant to the proxy dated May 3, 2010, here above mentioned.

The total subscription price of the new shares has been fully paid up by the Subscribers (as set forth next to their respective name below in column (4)) by way of contributions in kind consisting of six hundred eighty-six thousand one hundred sixty-eight (686,168) shares, having a nominal value of two Euro (€ 2) each, of Financière Star 1 S.A., a société anonyme having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 89.404, the contributions in kind having an aggregate value of five million nine hundred thirty-five thousand three hundred fifty-three Euro twenty Euro cent (€ 5,935,353.20)(as set forth in column (5)).

Subscribers (1)	Number of shares subscribed (2)	Value (3)	Number of shares contributed (4)	Value (5)
PAI Europe III-A FCPR	6,265,195	62,651.95	7,243	62,651.95
PAI Europe III-B FCPR	66,608,460	666,084.60	77,004	666,084.60
PAI Europe III-C FCPR	47,922,730	479,227.30	55,402	479,227.30
PAI Europe III-D FCPR	10,001,995	100,019.95	11,563	100,019.95
PAI Europe III-D2 FCPR	1,098,550	10,985.50	1,270	10,985.50
PAI Europe IV-A FCPR	44,122,785	441,227.85	51,009	441,227.85
PAI Europe IV-B FCPR	156,521,750	1,565,217.50	180,950	1,565,217.50
PAI Europe IV-B5 FCPR	2,950,515	29,505.15	3,411	29,505.15
PAI Europe IV-B6 FCPR	77,784,260	777,842.60	89,924	777,842.60
PAI Europe IV-B7 FCPR	2,949,650	29,496.50	3,410	29,496.50
PAI Europe IV-C FCPR	57,056,265	570,562.65	65,961	570,562.65
PAI Europe IV-C2 FCPR	29,505,150	295,051.50	34,110	295,051.50
PAI Europe IV-D FCPR	17,843,220	178,432.20	20,628	178,432.20
PAI Europe IV-D2 FCPR	5,901,030	59,010.30	6,822	59,010.30
Chr. Hansen Co-invest FCPR	67,003,765	670,037.65	77,461	670,037.65
TOTAL	593,535,320	€ 5,935,353.20	686,168	€ 5,935,353.20

The meeting acknowledged the value of the contribution in kind as described in a report of Deloitte, a réviseur d'entreprises agréé (approved statutory auditor) on the valuation of the contributions in kind dated 4 May 2010 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed), the conclusion of which reads as follows:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 593,535,320 shares issued at a nominal value of EUR 0.01 each."

The meeting approved the valuation of the contributions in kind.

Proof of the existence of the contributions in kind and the transfer to the Company of such contributions in kind was shown to the undersigned notary.

Seventh resolution

Consequently to the fourth, fifth and sixth resolutions above, the shareholders resolve to amend the articles 5 and 28 of the articles of association of the Company as to read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at five million nine hundred sixty-five thousand three hundred fifty-three Euro twenty Euro cent (€5,965,353.20) divided five hundred ninety-six million five hundred thirty-five thousand three hundred twenty (596,535,320) shares with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

" **Art. 28. Distribution of profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward

to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed between the shareholders.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.”

Eighth resolution

The shareholders acknowledge and accept the resignations of Mr Lionel ZINZOU-DERLIN and Mr Raffaele VITALE as managers of the Company and resolve to appoint as news managers for an undetermined period:

- Mrs Gaëlle D'ENGREMONT, employee, born on 17 March 1975 in Paris (France), with professional address at 43 avenue de l'Opéra, F-75002 Paris;

- Mr Xavier PAUWELS, employee, born on 21 December 1971 in Brussels (Belgium), with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and

- Mrs Céline PIGNON, employee, born on 27 March 1977 in Metz (France), with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 3,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Capucine Investissement S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.825, constituée suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, daté du 19 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2207 du 11 novembre 2009.

L'Assemblée est présidée par Sophie Bronkart, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente a désigné comme secrétaire Sophie Bronkart, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Céline Marchand, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

(A) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence, ainsi que la procuration, seront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

(B) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trente mille (30.000) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée.

(C) Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour.

(D) La présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour:

1. Modification du nom de la Société de Capucine Investissement S.à r.l. à «Star Ladybird S.à r.l.»
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

3. Modification de l'objet de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.
 4. Annulation de toutes les classes de parts sociales et reclassification des classes de parts sociales existantes A, B, C, D et E de la Société au sein d'une classe de parts sociales.
 5. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un Euro (€ 1) à un centime d'Euro (€ 0.01).
 6. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de trente mille euro (€ 30,000) à un montant de cinq millions neuf cent soixante-cinq mille trois cent cinquante-trois Euro et vingt centimes (€ 5,965,353.20) par l'émission de cinq cent quatre-vingt treize millions cinq cent trente-cinq mille trois cent vingt (593,535,320) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (€ 0.01), souscrites par les associés existants de la Société pour un prix total de souscription de cinq millions neuf cent trente-cinq mille trois cent cinquante-trois Euro et vingt centimes (€ 5,935,353.20); souscription des nouvelles parts sociales en contrepartie de l'apport de six cent quatre-vingt six mille cent soixante-huit (686,168) actions de Financière Star 1 S.A., ayant chacune une valeur nominale de deux Euro (€ 2).
 7. Modification subséquente des articles 5 et 28 des statuts de la Société.
 8. Acceptation de la démission de gérants existants de la Société et nomination de nouveaux gérants de la Société.
- Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale des associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les associés décident de modifier le nom de la Société de Capucine Investissement S.à r.l. à "Star Ladybird S.à r.l."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Star Ladybird S.à r.l."”

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'objet de la Société et de modifier de manière subséquente l'article 3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Quatrième résolution

Les associés décident d'annuler toutes les classes de parts sociales et, dès lors, de reclassifier les classes de parts sociales existantes A, B, C, D et E de la Société au sein d'une classe de parts sociales.

Cinquième résolution

Les associés décident de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un Euro (€ 1) à un centime d'Euro (€ 0.01). En conséquence, le capital social émis de la Société est dès lors fixé à trente mille Euro (€ 30.000), divisé en trois millions (3,000,000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (€ 0.01) chacune.

Sixième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinq millions neuf cent trente-cinq mille trois cent cinquante-trois Euro et vingt centimes (€ 5,935,353.20), afin d'augmenter son montant actuel de trente mille euro (€ 30.000) jusqu'au montant de cinq millions neuf cent soixante-cinq mille trois cent cinquante-trois Euro et vingt centimes (€ 5,965,353.20), par l'émission de cinq cent quatre-vingt treize millions cinq cent trente-cinq mille trois cent vingt (593,535,320) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (€ 0.01) chacune.

Les cinq cent quatre-vingt treize millions cinq cent trente-cinq mille trois cent vingt (593,535,320) nouvelles parts sociales sont souscrites par les souscripteurs, comme détaillé dans la colonne (2) du tableau ci-dessous (ensemble, les «Souscripteurs»), représentés par Sophie Bronkart, prénommée, en vertu de la procuration datée du 3 mai 2010, dont mention ci-avant.

Le prix de souscription total afférent aux nouvelles parts sociales a intégralement été payé par les Souscripteurs (comme détaillé à côté de leur nom respectif ci-dessous dans la colonne (4)) au moyen d'un apport en nature consistant en six cent quatre-vingt six mille cent soixante-huit (686,168) parts sociales, ayant une valeur nominale de deux Euro (€ 2) chacune, de Financière Star 1 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.404, les apports en nature ayant ensemble une valeur totale de cinq millions neuf cent trente-cinq mille trois cent cinquante-trois Euro et vingt centimes (€ 5,935,353.20) (comme détaillé dans la colonne (5)).

Souscripteurs (1)	Nombre de parts sociales souscrites (2)	Valeur (3)	Nombre d'actions apportées (4)	Valeur (5)
PAI Europe III-A FCPR	6,265,195	62,651.95	7,243	62,651.95
PAI Europe III-B FCPR	66,608,460	666,084.60	77,004	666,084.60
PAI Europe III-C FCPR	47,922,730	479,227.30	55,402	479,227.30
PAI Europe III-D FCPR	10,001,995	100,019.95	11,563	100,019.95
PAI Europe III-D2 FCPR	1,098,550	10,985.50	1,270	10,985.50
PAI Europe IV-A FCPR	44,122,785	441,227.85	51,009	441,227.85
PAI Europe IV-B FCPR	156,521,750	1,565,217.50	180,950	1,565,217.50
PAI Europe IV-B5 FCPR	2,950,515	29,505.15	3,411	29,505.15
PAI Europe IV-B6 FCPR	77,784,260	777,842.60	89,924	777,842.60
PAI Europe IV-B7 FCPR	2,949,650	29,496.50	3,410	29,496.50
PAI Europe IV-C FCPR	57,056,265	570,562.65	65,961	570,562.65
PAI Europe IV-C2 FCPR	29,505,150	295,051.50	34,110	295,051.50
PAI Europe IV-D FCPR	17,843,220	178,432.20	20,628	178,432.20
PAI Europe IV-D2 FCPR	5,901,030	59,010.30	6,822	59,010.30
Chr. Hansen Co-invest FCPR	67,003,765	670,037.65	77,461	670,037.65
TOTAL	593,535,320	€ 5,935,353.20	686,168	€ 5,935,353.20

L'assemblée constate la valeur de l'apport en nature tel que décrit dans le rapport sur l'évaluation de l'apport en nature daté du 4 mai 2010 de Deloitte, réviseur d'entreprises agréé (lequel rapport est joint aux présentes pour être soumis avec elles à l'enregistrement), les conclusions dudit rapport étant les suivantes:

«Sur base des procédures appliquées telles que décrites ci-avant, rien ne nous permet de croire que la valeur de l'apport n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur des 593.535.320 parts sociales émises à une valeur nominale de 0,01 Euro chacune.»

L'assemblée approuve l'évaluation de l'apport en nature.

Preuve de l'existence de l'apport en nature et du transfert de celui-ci à la Société a été apportée au notaire soussigné.

Septième résolution

Suite aux quatrième et cinquième et sixième résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier les articles 5 et 28 des statuts de la Société, afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à cinq millions neuf cent soixante-cinq mille trois cent cinquante-trois Euro et vingt centimes (€ 5.965.353,20) divisé en cinq cent quatre-vingt seize millions cinq cent trente-cinq mille trois cent vingt (596.535.320) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (€ 0,01), toutes étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être

utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

« **Art. 28. Distribution des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué entre les associés. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

Huitième résolution

Les associés prennent connaissance et acceptent les démissions de Monsieur Lionel ZINZOU-DERLIN et Monsieur Raffaele VITALE comme gérants de la Société et décident de nommer comme nouveaux gérants, pour une période indéterminée:

- Madame Gaëlle D'ENGREMONT, employée, née le 17 mars 1975 à Paris (France), résidant professionnellement au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris;
- Monsieur Xavier PAUWELS, employé, née le 21 Décembre 1971 à Bruxelles (Belgique), résidant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et
- Madame Céline PIGNON, employée, née le 27 March 1977 à Metz (France), résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 3.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Après lecture faite, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BRONKART, C. MARCHAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 mai 2010. Relation: LAC/2010/21521. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010056840/346.

(100071232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Trendconcept Fund, Fonds Commun de Placement.

Allgemeines Verwaltungsreglement

Das Sondervermögen TRENDCONCEPT FUND wurde von der TRENDCONCEPT FUND S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 23. April 2010 in Kraft trat wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 23. April 2010.
TRENDCONCEPT FUND S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2010055005/15.

(100069472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pulsatilla Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.773.

Izarus Investment B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.025,00.

Siège de direction effectif: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.923.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of May.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public, residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Pulsatilla Investments S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.773, with an issued share capital of EUR 12,750 (twelve thousand seven hundred fifty Euro) represented by 510 (five hundred ten) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "Absorbing Company");

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a resolution taken by the board of managers of the Absorbing Company on 27 May 2010 (the "Resolution 1"); and

(2) Izarus Investment B.V., in liquidation (also known as Izarus Investment B.V., S.à r.l., in liquidation), a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered in The Netherlands with the Netherlands Trade Register with registration number 27247682 and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.923, with an issued share capital of EUR 20,025 (twenty thousand twenty five Euro) represented by 801 (eight hundred one) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "Absorbed Company", together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies");

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a resolution taken by the sole liquidator of the Absorbed Company on 27 May 2010 (the "Resolution 2", together with Resolution 1 referred to as the "Resolutions").

The Resolutions, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

"Common terms of merger

In accordance with Article 261 and following and in particular Article 278 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Luxembourg Law"), and Section 2:309 and following of the Netherlands Civil Code ("NCC"),

(1) the management body of Pulsatilla Investments S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.773, with an issued share capital of EUR 12,750 (twelve thousand seven hundred fifty Euro) represented by 510 (five hundred ten) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "Absorbing Company"); and

(2) the sole liquidator of Izarus Investment B.V., in liquidation (also known as Izarus Investment B.V., S.à r.l., in liquidation), a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered in The Netherlands with the Netherlands Trade Register with registration number 27247682 and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.923, with an issued share capital of EUR 20,025 (twenty thousand twenty five Euro) represented by 801 (eight hundred one) shares with a nominal value of EUR

25 (twenty-five Euro) each (the "Absorbed Company", together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies")

have together established the following common terms of the simplified cross-border merger by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company (the "Merger Project") in order to specify the terms and conditions of such merger and declared that:

- The Absorbing Company is entirely held by Westfjord Capital S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.001 and the Absorbed Company is entirely held by the Absorbing Company at the Effective Date (as defined below).

- Neither of the Merging Companies has a supervisory board.

- Neither of the Merging Companies have a Works Council ("ondernemingsraad") or a trade union that has among its members employees of one of the Merging Companies or any of their subsidiaries;

- The Absorbing Company has not been dissolved or declared bankrupt, nor has a suspension of payment been declared and the Absorbed Company is in process of voluntary liquidation under Luxembourg law pursuant to an extraordinary general meeting dated 4 June 2008. In accordance with Section 2:310 paragraph 5 of the NCC and Article 259 paragraph 2 of the law of the Luxembourg Law, no distributions of liquidation proceeds have been made.

- None of the Merging Companies has any employees.

- The aforementioned merger is motivated by reasons of restructuring and rationalization of the structure and activities of the Merging Companies, and the group of which they form part, including particularly reduction of the number of group companies and organizational and administrative simplification. The merger by absorption of the Absorbed Company by the Luxembourg Absorbing Company also aims at strengthening the presence and activities of the group of which the Merging Companies form part, in Luxembourg.

- The Merger Project will be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" in accordance with Articles 262 and 9 of the Luxembourg Law.

- In the State Gazette of the Netherlands ("Staatscourant"), the details required pursuant to Section 2:333e NCC will be published; in a nationally distributed newspaper in the Netherlands will be announced that merger documents have been deposited in accordance with Section 2:314 NCC;

- The cross-border merger of the Absorbed Company into the Absorbing Company (the "Merger") shall comply with both Dutch and Luxembourg legal provisions.

Thereupon, the following has been agreed:

Art. 1. Universal transfer of assets and liabilities. According to notably Article 257 and following of the Luxembourg Law dealing with merger by acquisition and Sections 2:309 and following NCC, at the Effective Date (as defined in Art. 4 below) the Absorbing Company will acquire the entirety of the assets and liabilities of the Absorbed Company (known and unknown), by operation of law, such that at the Effective Date (as defined below):

a) all of the assets of the Absorbed Company shall be vested in the Absorbing Company and shall thereafter be the property of the Absorbing Company;

b) the Absorbing Company shall be liable for all the obligations of the Absorbed Company, provided, however, that notwithstanding the foregoing, amounts owing between the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be cancelled for no consideration;

c) the Absorbed Company, being in liquidation, will cease to exist and the liquidation will come to an end; and

d) The Absorbed Company shall hand over to the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction of any kind, as well as the bookkeeping and related archive and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights given at the Effective Date (as defined in Art. 4 below).

Art. 2. Data to be mentioned pursuant to Section 2:312 paragraph 2 and 2:333d NCC and Article 261 of the Luxembourg Law. The following data need to be mentioned pursuant to Sections 2:312 paragraph 2 and 2:333d NCC and Article 261 of the Luxembourg Law:

a. Type of legal entity, name and official seat/registered office of the merging companies (Section 2:312 paragraph 2, subparagraph a. and Section 2:333d, sub a. NCC as well as Article 261 paragraph 2 a) of the Luxembourg Law).

(i) The private company with limited liability:

Pulsatilla Investments S.à.r.l., (société à responsabilité limitée), having its registered office at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, with an issued share capital of 12,750 (twelve thousand seven hundred fifty Euro), registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.773;

(ii) The private company with limited liability:

Izarus Investment B.V., in liquidation (also known as Izarus Investment B.V., S.à r.l., in liquidation), a private company with limited liability ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid") under Netherlands law, having its registered office in Amsterdam and its principal place of business at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, with an issued share capital of EUR 20,025 (twenty thousand twenty five Euro), registered with the Netherlands Trade Register under number 27247682, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.923;

b. Articles of Association of the Absorbing Company (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph b. NCC as well as Article 261 paragraph 4 a) of the Luxembourg Law).

The articles of association of the Absorbing Company shall not be amended in connection with the Merger.

These articles of association of the Absorbing Company were drawn up by deed of incorporation on 10 November 2009, executed before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and amended for the last time by deed on 21 April 2010, executed before the same notary. The current text of the articles of association is attached as Appendix 1 to this Merger Project, shall form an integrated part of this Merger Project and shall be published together with this Merger Project.

c. Rights given and compensations to be paid, chargeable to the Absorbing Company (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph c. NCC as well as Article 261 paragraph 2 f) of the Luxembourg Law).

As there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against the Absorbed Company, no special rights will be given to and no compensations will be paid to anyone by the Absorbing Company.

d. Benefits to be granted to the members of the management board or of the supervisory board of the Merging Companies or to third parties in connection with the Merger (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph d. NCC as well as Article 261 paragraph 2 g) of the Luxembourg Law).

None.

e. Intentions with regard to the composition of the management board of the Absorbing Company after the Merger (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph e. NCC).

There is no intention to change the composition of the management board of the Absorbing Company after the Merger.

The present composition is as follows:

Management board:

- Mr. Olimjon Shadiev; and
- Mr. Alexander Mattle.

f. Date per which the financial data of the Absorbed Company will be accounted for in the annual accounts of the Absorbing Company (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph f. NCC and Article 261 paragraph 2 e) of the Luxembourg Law).

The financial data of the Absorbed Company will be accounted for in the annual accounts of the Absorbing Company with retroactive effect as per 1 January 2010 (the "Accounting Date"). The last financial year of the Absorbed Company therefore ends on the date immediately preceding the Accounting Date.

g. Proposed measures in connection with the conversion of the shareholding of the Absorbed Company or in connection with an allotment of shares (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph g. NCC as well as Article 261 paragraph 2 b) and c) of the Luxembourg Law).

In this cross-border merger of a parent company with its 100% subsidiary, there is no allotment of shares in the Absorbing Company.

h. Intentions involving continuance or termination of activities (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph h. NCC).

In addition to the legal consequences further to effectiveness of the Merger as stated in Art. 4 below, the activities of the Absorbed Company will be continued by the Absorbing Company. For the avoidance of doubt, this cross-border merger will not imply or provoke any termination of activities of the Merging Companies.

i. Approval of the resolution to effect the Merger (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph i. NCC as well as Article 263 and following of the Luxembourg Law).

The resolutions to effect the Merger will be taken by the general meeting of the shareholders of the Absorbing Company and by the general meeting of shareholders of the Absorbed Company.

j. Effects of the Merger on the goodwill and the distributable reserves of the Absorbing Company (Section 2:312, paragraph 4, final sentence NCC).

The effects of the Merger on the goodwill and the distributable reserves of the Absorbing Company will be as follows: None.

k. Probable consequences of the Merger for the employment (Section 2:333d, sub b. NCC as well as Article 261 paragraph 4 b) of the Luxembourg Law).

There are no probable consequences of the Merger for employment, as the Merging Companies do not have employees.

l. Procedures for employee participation (Section 2:333d, sub c. NCC as well as Article 261 paragraph 4 c) of the Luxembourg Law).

As the Merging Companies do not have employees and none of the Merging Companies is subject to regulations dealing with employee participation, no arrangements with respect to employee participation have to be made.

m. Information on the valuation of assets and liabilities of the Absorbed Company to be acquired by the Absorbing Company (Section 2:333d, sub d. NCC as well as Article 261 paragraph 4 d) of the Luxembourg Law).

The valuation of the relevant assets and liabilities of the Absorbed Company to be acquired by the Absorbing Company was done on the basis of the book value in accordance with its annual accounts as at 31 December 2009.

n. Date of the most recently adopted annual accounts used to establish the terms of the Merger (Section 2:33d, sub e. NCC as well as Article 261 paragraph 4 e) of the Luxembourg Law).

The annual accounts of the Absorbing Company and of the Absorbed Company for the financial year having ended as at 31 December 2009 were adopted on 12 April 2010 for the Absorbing Company and on 19 April 2010 for the Absorbed Company.

o. Proposal for the level of compensation of shareholders of the Absorbed Company (Section 2:333d, sub f. NCC).

There will be no compensation for shareholder of the Absorbed Company which vote against the Merger, since the Absorbing Company is or will be the sole shareholder of the Absorbed Company and will not vote against this cross-border Merger. In addition, the Absorbed Company hereby waives any claim it may have to such compensation.

Art. 3. Valuation of assets and Liabilities of the Absorbed Company. On the basis of their book value the net assets of the Absorbed Company amount to EUR - 65,002,744 (negative sixty-five million two thousand seven hundred forty-four Euro) according to its annual accounts as at 31 December 2009.

Further to the Merger, the assets and liabilities of the Absorbed Company will be booked in the balance sheet of the Absorbing Company at book value as at the Accounting Date.

Art. 4. Effective Date. Approval of the Absorbing Company. The Merger shall become effective between the Merging Companies and towards third parties as at the date of the publication of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company to be held before a Luxembourg notary approving the Merger in the official Luxembourg gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", as stated in Article 273ter of the Luxembourg Law (the "Effective Date"), on which notably the transfer of the totality of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will intervene by operation of law as stated above in Art. 1.

Art. 5. Obligations concerning formalities of the Absorbing Company. The Absorbing Company shall carry out all the legal formalities required by law and being necessary or useful to achieve the Merger and to have the Absorbing Company acquire all the assets and liabilities of the Absorbed Company.

Art. 6. Availability of the Merger documentation at registered offices. The documents referred to in Article 267 paragraph 1 a), b) and d) of the Luxembourg Law and Section 2:314 paragraphs 1 and 2 NCC, in particular:

- a) the Merger Project;
- b) the annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years;
- c) the explanatory reports of the management body of the Absorbing Company and of the liquidator of the Absorbed Company

will be made available as from the date hereof for inspection at the registered offices of the Merging Companies and at the effective place of management and control of the Absorbed Company, in addition to their filing with the Trade Register in the Netherlands.

Art. 7. Creditors' claims. The creditors of the Merging Companies will benefit from all the protections and recourses as provided for by Dutch law and the Luxembourg Law, i.e.:

- a) According to Luxembourg Law, the creditors of the Merging Companies, whose claims predate the date of publication of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company to be held before a Luxembourg notary approving the Merger may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within 2 (two) months to the competent court to obtain adequate safeguard of collateral for any matured and unmatured debts, where the Merger would make such protection necessary;
- b) According to Section 2:316 NCC, each creditor may oppose the Merger Project by a petition to the court specifying the requested security up to 1 (one) month after the day, on which the Merging Companies have announced that the Merger Project and other required documents have been deposited in accordance with the applicable provisions of the NCC.

In this respect, the creditors may obtain additional information at the registered office of the Absorbing Company and at the effective place of management and control of the Absorbed Company, i.e. at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen."

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger plan and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to Luxembourg Law.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

APPENDIX 1:

Articles of association of the Absorbing Company dated 21 April 2010

STATUTS COORDONNES

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Pulsatilla Investments S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Strassen by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,750 (twelve thousand seven hundred fifty Euro), represented by 510 (five hundred ten) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

(1) Pulsatilla Investments S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 206-210, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.773, ayant un capital social émis de 12.750 EUR (douze mille sept cent cinquante Euros) représenté par 510 (cinq cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (ci-après la "Société Absorbante");

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une résolution prise en conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 27 mai 2010 (la "Résolution 1"); et

(2) Izarus Investments B.V., en liquidation (également appelée Izarus Investment B.V., S.à r.l., en liquidation), une société constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Les Pays-Bas et son siège effectif de direction au 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée aux Pays-Bas auprès du Registre de Commerce Néerlandais (Netherlands Trade Register) sous le numéro 27247682 et auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.923, ayant un capital social émis de 20.025 EUR (vingt mille vingt-cinq Euros) représenté par 801 (huit cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (ci-après la "Société Absorbée" et ensemble avec la Société Absorbante les "Sociétés Fusionnantes");

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une résolution prise en conseil de gérance de la Société Absorbée en date du 27 mai 2010 (la "Résolution 2") ensemble avec la Résolution 1, les "Résolutions").

Les Résolutions ayant été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme déclaré ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

"Projet commun de fusion"

Conformément aux articles 261 et suivants, et en particulier l'article 278 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi Luxembourgeoise") et section 2:309 et suivantes du Code Civil Néerlandais (le "NCC"):

(3) L'organe de gestion de Pulsatilla Investments S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 206-210, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.773, ayant un capital social émis de 12.750 EUR (douze mille sept cent cinquante Euros) représenté par 510 (cinq cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (ci-après la "Société Absorbante"); et

(4) Le liquidateur unique de Izarus Investments B.V., en liquidation (également appelée Izarus Investment B.V., S.à r.l., en liquidation), une société constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Les Pays-Bas et son siège effectif de direction au 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée aux Pays-Bas auprès du Registre de Commerce Néerlandais (Netherlands Trade Register) sous le numéro 27247682 et auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.923, ayant un capital social émis de 20.025 EUR (vingt mille vingt-cinq Euros) représenté par 801 (huit cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (ci-après la "Société Absorbée" et ensemble avec la Société Absorbante les "Sociétés Fusionnantes")

ont convenu ensemble des conditions suivantes de la fusion transfrontalière simplifiée par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (le "Projet de Fusion") afin de spécifier les modalités d'une telle fusion et déclarer que:

- La Société Absorbante est entièrement détenue par Westfjord Capital S.à r.l., une société constituée selon par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.001, et la Société Absorbée est entièrement détenue par la Société Absorbante à la Date Effective (telle que définie ci-dessous).

- Aucune des Sociétés Fusionnantes ne dispose d'un conseil de surveillance.

- Aucune des Sociétés Fusionnantes ne dispose de Comité d'Entreprise ("ondernemingsraad") ou de syndicat ayant parmi ses membres des employés de l'une des Sociétés Fusionnantes ou de leurs filiales.

- La Société Absorbante n'a pas été dissoute ou déclarée en faillite, aucune cessation de paiement n'a été déclarée et la Société Absorbée est en cours de liquidation volontaire au Luxembourg suite une assemblée générale extraordinaire

du 4 juin 2008. Conformément à la Section 2:310 paragraphe 5 du NCC et à l'article 259 paragraphe 2 de la Loi Luxembourgeoise, aucun boni de liquidation n'a été distribué.

- Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a d'employés.

- La fusion susmentionnée est motivée par des raisons de réorganisation et de rationalisation de la structure et des activités des Sociétés Fusionnantes, et le groupe auquel elles appartiennent, et plus particulièrement par la réduction du nombre de sociétés composant le groupe ainsi qu'une simplification organisationnelle et administrative du groupe. La fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante a également pour but de renforcer au Luxembourg la présence et les activités du groupe auquel les Sociétés Fusionnantes appartiennent.

- Le projet de fusion sera déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations conformément aux articles 262 et 9 de la Loi Luxembourgeoise.

- Les détails requis par la Section 2:333e du NCC seront publiés dans la gazette officielle des Pays-Bas ("Staatscourant") et le fait que les documents de fusion ont été déposés conformément à la Section 2:314 du NCC sera annoncé dans un journal national Néerlandais.

- La fusion transfrontalière de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la "Fusion") est soumise au respect des dispositions légales néerlandaises et luxembourgeoises.

Sur ce, il est convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Transfert universel de patrimoine. Conformément notamment aux articles 257 et suivants de la Loi Luxembourgeoise traitant de la fusion par absorption et à la Section 2:309 et suivants de la Loi Néerlandaise, à la Date Effective (telle que définie à l'article 4 ci-dessous), la Société Absorbante va acquérir de plein droit la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée (connus et inconnus), de façon à ce qu'à la Date Effective (telle que définie ci-dessous):

a) Tous les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante et deviendront ainsi la propriété de la Société Absorbante;

b) La Société Absorbante sera tenue de toutes les obligations de la Société Absorbée, à condition néanmoins que, nonobstant ce qui précède, les sommes dues entre la Société Absorbée et la Société Absorbante soient annulées sans aucune contrepartie;

c) La Société Absorbée, étant en liquidation, cessera d'exister et la liquidation prendra fin; et

d) La Société Absorbée devra transmettre à la Société Absorbante les originaux de tous ses documents constitutifs, actes, modifications, contrats, conventions et documents transactionnels de toutes sortes, ainsi que les livres comptables et les archives et tous autres documents comptables, titres ou documents de propriété de tout actif, les documents de supports des opérations effectuées, valeurs mobilières et contrats, archives, coupons et tous autres documents relatif aux actifs et droits existant à la Date Effective (telle que définie à l'Art.4 ci-dessous).

Art. 2. Données devant être mentionnées conformément à la Section 2:312 paragraphe 2 et 2:333d du NCC et à l'Article 261 de la Loi Luxembourgeoise. Les données suivantes doivent être mentionnées conformément à la Section 2:312 paragraphe 2 et 2:333d du NCC et à l'Article 261 de la Loi Luxembourgeoise:

a. Type d'entité juridique, nom et siège officiel/social des Sociétés Fusionnantes (Section 2:312 paragraphe 2, sous-paragraphe a. et Section 2:333d, sous-paragraphe a. du NCC, ainsi qu'Article 261 paragraphe 2 a) de la Loi Luxembourgeoise)

(i) La société à responsabilité limitée:

Pulsatilla Investments S.à r.l., ayant son siège social sis au 206-210, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social émis de 12.750 EUR (douze mille sept cent cinquante Euros), enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.773;

(ii) La société à responsabilité limitée:

Izarus Investments B.V., en liquidation (également appelée Izarus Investment B.V., S.à r.l., en liquidation), une société constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Les Pays-Bas et son siège effectif de direction au 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social émis de 20.025 EUR (vingt mille vingt-cinq Euros), enregistrée aux Pays-Bas auprès du Registre de Commerce Néerlandais (Netherlands Trade Register) sous le numéro 27247682 et auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.923;

b. Statuts de la Société Absorbante (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe b. du NCC et Article 261 paragraphe 4 a) de la Loi Luxembourgeoise)

Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés en raison de la fusion.

Ces statuts de la Société Absorbante ont été établis le 10 novembre 2009 par acte constitutif signé devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, et modifiés pour la dernière fois par acte dudit notaire le 21 avril 2010. La version actuelle des statuts est attachée en Annexe 1 de ce Projet de Fusion et sera publiée avec ce Projet de Fusion.

c. Droits donnés et compensations à payer imputables à la Société Absorbante (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe c. du NCC et Article 261 paragraphe 2 f) de la Loi Luxembourgeoise)

Etant donné qu'aucune personne, autre qu'en qualité d'actionnaires, ne dispose de droits spéciaux à l'encontre de la Société Absorbée, aucun droit spécial ne sera donné et aucune compensation ne sera payée à qui que ce soit par la Société Absorbante.

d. Avantages à accorder aux membres des organes de gestion ou du conseil de surveillance des Sociétés Fusionnantes ou à des tiers en relation avec la fusion (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe d. du NCC et Article 261 paragraphe 2 g) de la Loi Luxembourgeoise)

Aucun.

e. Intentions en ce qui concerne la composition de l'organe de gestion de la Société Absorbante après la fusion (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe e. du NCC)

Il n'est pas prévu de modifier la composition de l'organe de gestion de la Société Absorbante après la Fusion.

La composition actuelle est la suivante:

Conseil de gérance:

- M. Olimjon Shadiey; et

- M. Alexander Mattle.

f. Date à partir de laquelle les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les bilans annuels de la Société Absorbante (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe f. du NCC et Article 261 paragraphe 2 e) de la Loi Luxembourgeoise)

Les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les bilans annuels de la Société Absorbante avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 (la "Date Comptable"). De ce fait, le dernier exercice social de la Société Absorbée se terminera à la date précédant immédiatement la Date Comptable.

g. Mesures proposées relatives à la conversion de l'actionnariat de la Société Absorbée ou à une allocation des parts (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe g. du NCC et Article 261 paragraphe 2 b) et c) de la Loi Luxembourgeoise)

Dans cette fusion transfrontalière d'une société mère avec sa filiale détenue à 100%, il n'y aura pas d'allocation de parts à la Société Absorbante.

h. Intention en ce qui concerne la continuité ou la fin des activités (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe h. du NCC)

Outre les conséquences légales liées à la prise d'effet de la Fusion telles que mentionnées à l'article 4 ci-dessous, les activités des Sociétés Fusionnantes seront poursuivies par la Société Absorbante. Afin d'éviter tout doute, cette fusion transfrontalière n'implique et ne provoque pas la cessation des activités des Sociétés Fusionnantes.

i. Approbation des résolutions d'effectuer la fusion (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe i. du NCC et Article 263 et suivants de la Loi Luxembourgeoise)

Les résolutions approuvant la fusion seront adoptées par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante et par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbée.

j. Effet de la Fusion sur le goodwill et les réserves distribuables de la Société Absorbante (Section 2:312, paragraphe 4, dernière phrase du NCC)

Les effets de la Fusion sur le goodwill et sur les réserves distribuables de la Société Absorbante seront les suivants:
Aucun.

k. Répercussion probable de la Fusion sur l'emploi (Section 2:333d, sous-paragraphe b. du NCC et Article 261 paragraphe 4 b) de la Loi Luxembourgeoise)

Il n'y aura pas de conséquences probables de la Fusion sur l'emploi, étant donné que les Sociétés Fusionnantes n'ont pas d'employés.

l. Procédure relative aux participations des travailleurs (Section 2:333d, sous-paragraphe c. du NCC et Article 261 paragraphe 4 c) de la Loi Luxembourgeoise)

Etant donné que les Sociétés Fusionnantes n'ont pas d'employés et qu'aucune des Sociétés Fusionnantes n'est soumise aux règles relatives à la participation des travailleurs, aucun arrangement de participation des travailleurs ne doit être pris.

m. Information sur l'évaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée qui seront acquis par la Société Absorbante (Section 2:333d, sous-paragraphe d. du NCC et Article 261 paragraphe 4 d) de la Loi Luxembourgeoise)

L'évaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée acquis par la Société Absorbante a été faite sur base de la valeur comptable conformément à ses comptes annuels tels qu'au 31 décembre 2009.

n. Date des comptes annuels approuvés les plus récents utilisés pour établir les conditions de la Fusion (Section 2:333d, sous-paragraphe e. du NCC et Article 261 paragraphe 4 e) de la Loi Luxembourgeoise)

Les comptes annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée pour l'année sociale clos le 31 décembre 2009 ont été approuvés le 12 avril 2010 pour la Société Absorbante et le 19 avril 2010 pour la Société Absorbée.

o. Proposition pour le niveau de compensation des associés de la Société Absorbée (Section 2:333d, sous-paragraphe f. du NCC)

Il n'y aura pas de compensation pour les associés de la Société Absorbée qui votent contre la Fusion, dans la mesure où la Société Absorbante est ou sera l'associé unique de la Société Absorbée et ne votera pas contre la Fusion transfrontalière. En outre, la Société Absorbée renonce par la présente à toute réclamation qu'elle peut avoir par rapport à cette compensation.

Art. 3. Evaluation des actifs et Passifs de la Société Absorbée. Sur la base de la valeur comptable, la valeur des actifs nets de la Société Absorbée est de - 65,002,744 EUR (moins soixante-cinq millions deux mille sept cent quarante-quatre Euros) conformément aux comptes annuels au 31 décembre 2009.

Suite à la Fusion, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront inscrits dans le bilan de la Société Absorbante à leur valeur comptable telle qu'à la Date Comptable.

Art. 4. Date Effective. Approbation par la Société Absorbante. La Fusion deviendra effective entre les Sociétés Fusionnantes et envers les tiers à la date de la publication dans la gazette officielle du Luxembourg, "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion, devant se tenir devant un notaire luxembourgeois, tel qu'indiqué à l'article 273ter de la Loi Luxembourgeoise (la "Date Effective"), date à laquelle notamment le transfert de la totalité du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante interviendra de plein droit comme indiqué à l'Art. 1.

Art. 5. Obligations concernant les formalités de la Société Absorbante. La Société Absorbante effectuera toutes les formalités légales requises par la loi et nécessaires ou utiles à la réalisation de la Fusion et afin de permettre à la Société Absorbante d'acquiescer tous les actifs et passifs de la Société Absorbée.

Art. 6. Disponibilité de la documentation relative à la Fusion aux sièges sociaux. Les documents mentionnés à l'article 267 (1) a), b) et c) de la Loi Luxembourgeoise et à la Section 2:314 paragraphes 1 et 2 du NCC, en particulier:

- d) Le Projet de Fusion;
- e) Les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes pour les trois dernières années;
- f) Les rapports explicatifs du conseil de gérance de la Société Absorbante et du liquidateur de la Société Absorbée seront tenus à disposition pour inspection aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes et au centre effectif de gestion et de contrôle de la Société Absorbée, au surplus de leur enregistrement auprès du Registre de Commerce aux Pays-Bas.

Art. 7. Réclamations des créanciers. Les créanciers des Sociétés Fusionnantes bénéficieront de toutes les protections et recours prévus par la Loi Néerlandaise et la Loi Luxembourgeoise, i.e.:

a) Conformément à la Loi Luxembourgeoise, les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont la créance est antérieure à la date de la publication de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion et devant se tenir devant un notaire luxembourgeois, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les 2 (deux) mois, demander à la juridiction compétente d'obtenir les garanties et sûretés adéquates pour toute créance arrivée à maturité ou non, là où la fusion rend une telle protection nécessaire.

b) Conformément à la Section 2:316 du NCC, chaque créancier pourra s'opposer au projet de fusion par le dépôt d'une demande auprès du tribunal spécifiant la sûreté requise 1 (un) mois après le jour où les Sociétés Fusionnantes ont annoncé que le Projet de Fusion et les autres documents requis ont été déposés conformément aux dispositions applicables du NCC.

A cet égard, les créanciers peuvent obtenir des informations complémentaires aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes et au centre effectif de gestion et de contrôle de la Société Absorbée, i.e. 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-duché de Luxembourg."

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du présent projet de fusion et de tout acte, document et formalités incombant aux parties fusionnantes conformément à la Loi Luxembourgeoise.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le-dit représentant des comparantes a signé avec Nous notaire le présent acte.

ANNEXE 1:

Statuts de la Société Absorbante datés du 21 avril 2010.

STATUTS COORDONNES

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés

commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la société est "Pulsatilla Investments S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Strassen par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.750 EUR (douze mille sept cent cinquante Euros) représenté par 510 (cinq cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier

exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégories B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérant de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés sous réserve qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ses résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mai 2010. Relation: EAC/2010/6295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 mai 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010061293/881.

(100076217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Mediatel Capital, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Suite à la décision de MEDIATEL MANAGEMENT SA, société de gestion de MEDIATEL CAPITAL FCP-FIS (le «Fonds») et avec l'accord de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, agissant en qualité de Banque Dépositaire du Fonds, de liquider le Fonds, United International Management SA représentée par M. Jean FELL, liquidateur, a établi son rapport. Celui-ci a été révisé par Deloitte SA.

Suite à la liquidation du Fonds, la quasi totalité du produit de liquidation a été distribuée aux différents porteurs de parts proportionnellement au nombre de parts détenues par chacun d'eux. Le complément sera versé ultérieurement après paiement de l'ensemble des factures.

Au cas où des versements n'auraient pas pu être effectués faute de coordonnées, le produit de liquidation non réclamé au 1^{er} décembre 2010 sera déposé auprès de la Caisse des Consignations au Luxembourg.

Les documents et comptes du Fonds seront conservés au siège de la société de gestion, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg pendant un délai de cinq ans.

Référence de publication: 2010062334/755/15.

Thekonos Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.272.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 3 mai 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.

2. Mme Audrey THONUS, administrateur de sociétés, née le 1^{er} mars 1980 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012

Luxembourg, le 18 MAI 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Thekonos Finances S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010054940/19.

(100069260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Gallaher Luxembourg Overseas Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.145.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.806.

Les comptes annuels au 16 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054773/11.

(100069289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

La Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 7.074.

Les comptes annuels consolidés au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme

Signature / Signature

Un Fondé de Pouvoir / Un Administrateur

Référence de publication: 2010054787/14.

(100069489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

**PRIMATUM Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Adriatiq Fund Management S.à r.l.).**

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.268.

—
EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales exécutée le 12 février 2010 entre:

- Adriatiq Islands Group d.d., une société anonyme pour le tourisme et les services de droit croate, ayant son siège social au 106, Savaska Cesta, HRV - 10000 Zagreb, Croatie, immatriculée au Commercial Court de Zagreb sous le numéro MBS 080577237,

et:

- Monsieur Kristóf SZALAY-BOBROVNICZKY, gérant de société, né à Budapest (Hongrie), le 6 juin 1970, ayant son adresse professionnelle au 56, Maramaros, 1037 Budapest, Hongrie,

que soixante quatre (64) parts sociales d'une valeur de mille Euro (EUR 1.000,00) chacune, ensemble représentant cinquante et un pour cent (51 %) du capital social de la Société, ont été cédées à Monsieur Kristóf SZALAY-BOBROVNICZKY, prénommé, de sorte que le capital social de la Société est désormais entièrement détenu par Monsieur Kristóf SZALAY-BOBROVNICZKY, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010057127/29.

(100057974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Schwan's European Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.466.550,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.504.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fifth of May.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

YHS Holding SAS, a French "société par actions simplifiée" having its principal office at Espace Docteur A. Zuckermann, 14270 Mezidon Canon, France

here represented by Mrs. Peggy Simon, employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given under private on March 30th, 2010.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- "Schwan's European Holdings, S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed at the Luxembourg trade and company register under number B 108.504 (hereinafter referred to as the "Company") has

been incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on May 23rd, 2005, published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", number 1039 of October 14th, 2005.

- The articles of the Company have been amended for the last time by a deed of Me Henri Beck on December 23rd, 2009 published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", number 336 of February 16th, 2010.

- The share capital of the Company presently amounts to twenty-two million four hundred and sixty-six thousand five hundred and fifty Euro (EUR 22,466,550.-) consisting of eight hundred and ninety-eight thousand six hundred and sixty-two (898,662) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

- The appearing person is the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

- The activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the Managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

YHS Holding SAS, une société par actions simplifiée française, ayant son adresse à Espace Docteur A. Zuckermann, 14270 Mezidon Canon, France

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 30 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- «Schwan's European Holdings, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.504 (ci-après la «Société»), a été constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1039 du 14 octobre 2005.

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Me Henri Beck en date du 23 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 336 du 16 février 2010.

- La Société a actuellement un capital social de vingt-deux millions quatre cent soixante-six mille cinq cent cinquante Euro (EUR 22.466.550,-) représenté par huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-deux (898.662) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

- La comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne pleine et entière décharge aux Gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 7 mai 2010. Relation: ECH/2010/645. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010054961/96.

(100069413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Tiger Holding Five Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 986.090,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.048.

Les comptes annuels pour la période du 7 janvier 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010054824/12.

(100069291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Tiger Holding Four SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 62.895,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.861.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010054825/11.

(100069292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Canonbury S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.961.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 12 mai 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Les mandats des Administrateurs actuels, M. Markus Hugelshofer, M. Frank Walenta et Mme Marjoleine van Oort sont renouvelés pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2016.

2. Le mandat du Commissaire actuel, la société Galina Inc., est renouvelé pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2016

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010054864/15.

(100069272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Kinetek Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.453.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 octobre 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Daniel DRURY de son poste de gérant A de la Société avec effet au 9 octobre 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme M. Norman BATES, né le 17 mars 1962, en Pennsylvanie (USA), résidant professionnellement au 1751 Lake Cook Road, Suite 550, Deerfield, IL 60015, USA, au poste de gérant A de la Société pour une durée illimitée avec effet au 9 octobre 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010054903/18.

(100069401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Donatello Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.552.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 avril 2010 à 9.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2010, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2010:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

DONATELLO SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010054871/26.

(100069274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Intrawest Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.994.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58620 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054970/10.

(100069442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Lux-Prestige Concept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 152.734.

Extrait des résolutions des associés du 18 mai 2010

Il résulte des résolutions des associés que le siège social de la société LUX-PRESTIGE-CONCEPT Sàrl est transféré de 25, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg à 5, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010054913/12.

(100069285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Produits Naturels Geimer - Wiltzius s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6961 Senningen, 44, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 19.597.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2010

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société à Senningen que Madame Pascale Geimer, demeurant à L-6114 JUNGLINSTER, 18, rte d'Echternach

est nommée gérante technique de la société, afin de remplacer le mandat de feu Monsieur René Geimer, décédé en date du 05.12.2009.

Senningen, le 28 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Comptable Lucien FUNCK Sàrl

Diane Remiche

Référence de publication: 2010054930/16.

(100069369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Multis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.538.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue le 14 mai 2010 à 15.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Mazars, réviseur d'Entreprises et Experts Comptables et Fiscaux, avec siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 1 an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Bertrange, le 14 mai 2010.

MULTIS S.A.

Référence de publication: 2010054918/13.

(100069368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Nadir Hi-Tech International Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 152.419.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire tenue au siège social en date du 19 mai 2010*

Première résolution:

L'assemblée décide de changer le siège social de L-1634 Luxembourg, 16, rue Godchaux vers L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010054920/14.

(100069495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Planetarium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 59.775.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 6 avril 2010 a décidé:

- de renouveler les mandats de Messieurs:

Monsieur Umberto Trbaldo Togna, Président de la Direction Générale, PKB Privatbank AG, 12 rue Charles-Galland, CH-1211 Genève 12

Monsieur Edio Delco, (Président du Conseil), Directeur Général, PKB Privatbank AG, Via S Balestra 1, CH-6901 Lugano

Monsieur Fancesco Dolfi, Directeur, PKB Privatbank AG, 12 rue Charles-Galland, CH-1211 Genève 12

Monsieur Paulo Neves, Conseiller-Business Development Manager, 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Monsieur Luca Parmeggiani, Directeur, PKB Privatbank AG, Via S Balestra 1, CH-6901 Lugano

Monsieur Andrea Cuturi, Vice Président du Conseil d'Administration

Anthilia Capital Partners SGR S.p.A., Corso di Porta Romana, 68, I-20122 Milan

en leur qualité d'administrateurs, pour une période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale de 2011

- de nommer à la fonction de Réviseur d'Entreprises, Mazars, Luxembourg, Rue Henri M. Schnadt, 10 A L-2530 Luxembourg en remplacement d'Ernst & Young S.A., Luxembourg pour la même période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2011.

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2010.

Pour PLANETARIUM FUND

Sicav

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010057764/27.

(100057780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Ocean View S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 96.117.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the third day of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms. Fiona Finnegan, residing in Luxembourg

"the proxy"

acting as a special proxy of Carmen Media Group Limited, a company with organization number 85375, having its registered office at 651 Europort, Gibraltar

"the mandator"

by virtue of proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxies declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "Ocean View SA", having its head office at 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 96.117, has been incorporated by deed enacted on the 24th September 2003, published in the Mémorial C number 1131 of the 30th of October 2003;

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme "Ocean View S.A." amounts currently to thirty one thousand Euros (31,000 EUR), represented by one thousand (1,000) shares having a par value of thirty one Euros (EUR 31) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Ocean View SA".

IV.- That the mandator acquired 1,000 shares of the predesignated company and that as the shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, and statutory auditor for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed,
being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille dix, le trois mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mlle Fiona Finnegan, demeurant à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Carmen Media Group Limited, une société incorporée sous le numéro 85375, avec le siège social situé au 651 Europort, Gibraltar,

"le mandant"

en vertu de procurations sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Ocean View SA", ayant son siège social à 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 96.117, a été constituée suivant acte reçu le 24 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1131 du 30 octobre 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Ocean View SA", prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000), représentés par mille (1.000) actions de trente et un Euros (EUR 31) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Ocean View SA".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2010. Relation: LAC/2010/9959. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010054923/80.

(100069451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Rhodes Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.344.880,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.173.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010

1. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Timothy Eby LEE, demeurant 332, Kirksway Lane, Lake Orion, Michigan 48362 (U.S.A.) de ses fonctions de gérant ayant pouvoir de signature B, avec effet au 15 janvier 2010.

2. En remplacement du gérant démissionnaire, l'associé unique nomme, avec effet au 15 janvier 2010 et pour une durée indéterminée, Monsieur Grant Edwin FITZ, né au Michigan (U.S.A.) le 18 mars 1962, demeurant 3380 Primrose Lane, Pittsfield Township, Michigan 48197 (U.S.A.) en qualité de gérant avec pouvoir de signature B.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration en date du 24 mars 2010

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054931/18.

(100069466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

L'Ounado Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.840.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010054974/10.

(100069903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

RP Rendite Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 94.920.

—
Herr Michael Peters hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der RP Rendite Plus („die Gesellschaft“) mit Ablauf des 13. Mai 2010 niedergelegt.

Mit Beginn des 14. Mai 2010 wurde Herr Daniel Lehmann, Berufsanschrift Mainzer Landstraße, 11-13, 60329 Frankfurt, Deutschland, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 21. Januar 2011 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Senningerberg, im Mai 2010.

Für die Richtigkeit des Auszuges
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.
Maringer / Eis

Référence de publication: 2010054934/16.

(100069402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

**Immo 55 S.A., Société Anonyme,
(anc. Uneuma (United Europe Market) S.A.).**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 138.626.

Im Jahre zwei tausend und zehn, den einundreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Aloyse BIEL, mit dem Amtssitze zu Esch-sur-Alzette,

trat die aussergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft UNEUMA (United Europe Market) S.A. mit Sitz in L2157 Luxembourg, 2 rue 1900, eingetragen im Firmenregister in Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 138.626, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitz in Luxembourg, am 25. April 2008, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1410 am 7. Juni 2008, zusammen.

Die Sitzung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herr Jean-Pascal CAMBIER, Privatbeamter, wohnhaft in Esch-sur-Alzette.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Fräulein Alida MUHOVIC, Privatbeamtin, wohnhaft in Pétange.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Konstantinos LADOYANNIS, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900.

Nachdem das Büro der Versammlung so zusammengestellt wurde, erklärte der Vorsitzende und ersuchte den instrumentierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Abänderung des Namen der Gesellschaft in „Immo 55 S.A.“ und somit Abänderung von Artikel 1 der Satzung.
2. Abänderung des Gesellschaftszwecks und Abänderung von Artikel 4 der Satzung.
3. Ernennung eines neuen Verwaltungsrates, eines Delegierten des Verwaltungsrates (administrateur-délégué), eines Präsidenten des Verwaltungsrates.
4. Abänderung von Artikels 16.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien ergeben sich aus einer Anwesenheitsliste, die durch den Versammlungsvorstand und den Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde; die Anwesenheitsliste ebenso wie die "ne varietur" unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass das gesamte Aktienkapital bei gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung vertreten ist.

Die durch den Vorsitzenden gemachten Feststellungen wurden nachgeprüft und von der Versammlung als richtig befunden; dieselbe stellt die Beschlussfähigkeit zu vorstehender Tagesordnung fest.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft in Immo 55 S.A. umzubenennen und Artikel 1 der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Hiermit wird eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung „Immo 55 S.A.“ gegründet.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern. Infolgedessen wird Artikel 4 der Satzung wie folgt abgeändert:

„**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Immobilien in Luxemburg und in anderen europäischen Ländern. Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen und finanziellen Tätigkeiten ausführen im Bezug auf direkte Investitionen einbezogen jedoch nicht beschränkt auf Erwerb, Eigentum, Anmietung, Vermietung, Leasing, Verleih, Teilung, Abschöpfung, Rückforderung, Entwicklung, Umbau, Kultivierung, Erweiterung, Verkauf oder sonstige Veräußerung, hypothekarische Beleihung, Verpfändung oder Belastung in anderer Weise von Immobilien.“

Die Gesellschaft kann Mittel in jeder Form außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot aufnehmen. Sie kann ausserdem im Wege einer Privatplatzierung Wechsel, Anleihen und Schuldtitel sowie Schuldverschreibungen und/oder Anteilspapiere emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschliesslich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wertpapieren, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder

mittelbar beteiligt ist. Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen.

Die Gesellschaft hat ausserdem als Zweck die Übernahme von Beteiligungen, Anteilen und Anteilsscheinen in Luxemburg oder im Ausland in jeder Form gleich welcher Art sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen, Anteile und Anteilsscheine. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder in sonstiger Weise Aktien, Anteile und andere Kapitalbeteiligungen, Anleihen, Schuldtitel, Einlagenzertifikate und andere schuldrechtliche Wertpapiere und im allgemeineren Sinne alle Wertpapiere und Finanzinstrumente erwerben, die von einer Publikums- oder privaten Gesellschaft gleich welcher Art ausgegeben wurden.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der An- und Verkauf von Immobilien und Grundstücken als Bauträger, sowie die Verwaltung, die An und Verpachtung und die An- und Vermietung von Immobilien und Grundstücken das ganze sowohl für eigene Rechnung als auch für Rechnung von Drittpersonen (Maklertätigkeit).

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte ausüben welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Verbindung gebracht werden können.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst:

a) Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- Herr Konstantinos LADOYANNIS, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900.
- Herr Laurent DONCKEL, Freiberufler, beruflich wohnhaft in L8239 Mamer, 5, rue Klengliller.
- MULTIMMO S.A., mit Sitz in L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900.

b) Herr Laurent DONCKEL, vorbenannt, wird zum Delegierten des Verwaltungsrates (administrateur-délégué) ernannt.

c) Herr Konstantinos LADOYANNIS, vorbenannt, wird zum Präsidenten des Verwaltungsrates ernannt.

Die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates, und diejenige des Verwaltungsvorsitzenden und des Präsidenten des Verwaltungsrates, erfallen sofort nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 16 abzuändern und somit folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ **Art. 16.** Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern wovon diejenige des Delegierten des Verwaltungsrates (administrateur-délégué) notwendig ist.“

Kosten

Die Kosten wurden auf achthundert Euro (800.- Euro) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Cambier; Muhovic; Ladoyannis; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2010. Relation: EAC/2010/4048. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010054942/92.

(100069326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Samara Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 34.680.

Il résulte de la résolution par écrit du Conseil d'Administration et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire datées des 2 et 29 mars 2010 que:

- M. Jean-Pierre FRANÇOIS, demeurant au 11, Boulevard de Suisse, MC-98000 MONACO, a été reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué pour une période statutaire de 6 ans.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

- FIDUCIOR S.A., Commissaire aux comptes, avec siège social au 43, rue du Rhône, CH-1204 GENEVE, Suisse, a été reconduit dans sa fonction de Commissaire aux comptes pour une durée se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2010054935/17.

(100069409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Wise Innovations Technology Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 146.412.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of April.

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

1.- "WISE INTERNATIONAL LIMITED", a company under the Laws of New Zealand, having its registered offices in NZ-1143 Auckland, Level 4, 48, Courthouse Lane, registered at the Registrar of Companies of Auckland (New Zealand) under number 2237007,

represented here by Mr Markus MÖLLER, chartered accountant, residing professionally in L-1141 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 March 2010,

2.- Mr Claus HECHT-JOHANSEN, private investor, residing in UK-KT13 OPX Weybridge, Surrey, Atlantis, Old avenue,

represented here by Mr Markus MÖLLER, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 March 2010.

Said proxies, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to state that:

1. "WISE INTERNATIONAL LIMITED", previously named, is the sole shareholder of "Wise Innovations Technology SARL", a "société à responsabilité limitée", having its registered offices in L1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, incorporated by deed of undersigned notary, on 7 May 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1216 on 24 June 2009, modified by deed of the undersigned notary, on 16 July 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1779 on 15 September 2009, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 146.412.

2. The sole shareholder decides to increase the share capital by twelve thousand euro (EUR 12,000.00) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) to twenty-four thousand five hundred euro (EUR 24,500.00), with the creation and the issue of one hundred twenty (120) new shares with a nominal par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, having the same rights and privileges as the existing shares, by a contribution in kind consisting in the incorporation of an external debt of the company, with an aggregate share premium of five hundred twenty-five thousand five hundred twenty-six euro and four cents (EUR 525,526.04).

3. The sole shareholder decides to admit to the subscription of the capital increase hereabove decided Mr Claus HECHTJOHANSEN, previously named and represented as stated hereabove, who has declared to subscribe to the capital increase hereabove decided.

The subscriber has paid, in addition to the nominal par value of the new subscribed shares, an aggregate share premium of five hundred twenty-five thousand five hundred twenty-six euro and four cents (EUR 525,526.04).

The increase of capital and the share premium have been entirely paid up by a contribution in kind consisting in the conversion of an external debt held by Mr Claus HECHTJOHANSEN, previously named, for an amount of five hundred thirty-seven thousand five hundred twenty-six euro and four cents (EUR 537,526.04), so that this amount is as of now freely available to the company. Proof of the reality of the increase and also the share premium have been given to the undersigned notary by the production of a balance sheet dated 31 December 2009 and a declaration issued by Mr Markus MÖLLER, previously named, on 17 March 2010,

which documents, having been signed "ne varietur", will be annexed hereto for the purposes of being formalised together with this instrument.

4. The shareholders decide to amend article six of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at twenty-four thousand five hundred euro (EUR 24,500.00), represented by two hundred fortyfive (245) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

The two hundred forty-five (245) shares have been subscribed as follows:

1.- "WISE INTERNATIONAL LIMITED", a company under the Laws of New Zealand, having its registered office in NZ-1143 Auckland, Level 4, 48, Courthouse Lane, one hundred twenty-five shares	125
2.- Mr Claus HECHT-JOHANSEN, private investor, residing in UK-KT13 OPX Weybridge, Surrey, Atlantis, Old avenue, one hundred twenty shares	120
Total: two hundred forty-five shares	245"

5. The cost and fees of the present deed are borne by the company.

6. For the publications and deposits, all powers are given to the bearer of a certified copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- "WISE INTERNATIONAL LIMITED", société de droit néozélandais, ayant son siège social à NZ-1143 Auckland, Level 4, 48, Courthouse Lane, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Auckland (Nouvelle Zélande) sous le numéro 2237007,

ici représentée par Monsieur Markus MÖLLER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 mars 2010,

2.- Monsieur Claus HECHT-JOHANSEN, investisseur privé, demeurant à GB-KT13 OPX Weybridge, Surrey, Atlantis, Old avenue,

représenté par Monsieur Markus MÖLLER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 mars 2010.

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. "WISE INTERNATIONAL LIMITED", prénommée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "Wise Innovations Technology SARL", avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1216 du 24 juin 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1779 du 15 septembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 146.412.

2. L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de douze mille euros (EUR 12.000,00) pour porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 24.500,00) par la création et l'émission de cent vingt (120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, par un apport en nature consistant en la conversion d'une dette externe de la société, avec paiement d'une prime d'émission totale de cinq cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-six euros et quatre cents (EUR 525.526,04).

3. L'associée unique décide d'admettre à la souscription des nouvelles parts ainsi créées Monsieur Claus HECHT-JOHANSEN, prénommé et représenté comme indiqué ci-avant, lequel a déclaré souscrire à l'augmentation de capital ci-avant décidée.

Le souscripteur a payé en plus de la valeur nominale des parts nouvelles souscrites, une prime d'émission d'un montant de cinq cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-six euros et quatre cents (EUR 525.526,04).

L'augmentation de capital ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en l'incorporation d'une dette détenue par Monsieur Claus HECHTJOHANSEN, prénommé, à concurrence d'un montant total de cinq cent trente-sept mille cinq cent vingt-six euros et quatre cents (EUR 537.526,04), de sorte que ce

montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'un bilan daté du 31 décembre 2009 et par un certificat émis par Monsieur Markus MÖLLER, prénommé, en date du 17 mars 2010,

lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur", seront annexés au présent acte pour être formalisés avec celui-ci.

4. Les associés décident de modifier l'article six des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 24.500,00), représenté par deux cent quarante-cinq (245) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les deux cent quarante-cinq (245) parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- "WISE INTERNATIONAL LIMITED", société de droit néozélandais, ayant son siège social à NZ-1143 Auckland, Level 4, 48, Courthouse Lane, cent vingt-cinq parts sociales	125
2.- Monsieur Claus HECHT-JOHANSEN, investisseur privé, demeurant à GB-KT13 OPX Weybridge, Surrey, Atlantis, Old avenue, cent vingt parts sociales	120
Total: deux cent quarante-cinq parts sociales	245"

5. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

6. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnée au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Möller, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18514. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010054947/133.

(100069500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Meson Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.171.

En date du 16 avril 2010, la société Waverton Group Ltd a démissionné de son poste d'administrateur.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Meson Holding S.A.

United International Management S.A

Référence de publication: 2010057136/12.

(100057852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Bridgepoint Development Capital I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.501,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010054963/11.

(100069512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.119.850,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.504.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054964/11.

(100069450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

**Constanza S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Constanza S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.673.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58615 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054967/11.

(100069869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Captain Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 109.685.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 25 juillet 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* Captain Holdings S.à r.l.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109685

* Dont le siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 2 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010057094/21.

(100057986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Kléber Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 766.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.015.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054971/11.

(100069910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

**Infabriz Holdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Kouki Baita S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 99.081.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58614 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054972/11.

(100069669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Matrix St Etienne Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.591.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010054976/10.

(100069913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Hansakontor I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.218.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 24 mars 2010 à Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue extraordinairement en date du 24 mars 2010 à Luxembourg que:

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société en date du 1^{er} mars 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateurs de Messieurs Dietmar Schwenn et Peter Hamacher jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

HANSAKONTOR 1 S.A.

Dr. Peter HAMACHER / Jérôme WUNSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010057745/22.

(100058095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**OPK Biotech International S.A., Société Anonyme,
(anc. Teabag Invest S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010054977/11.

(100069319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Voyages Schiltz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9519 Wiltz, 100, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 105.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054978/10.

(100069393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Lennox Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 148.904.

Extrait des résolutions des associés de la société

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

La confirmation de la nomination avec effet au 14 mai 2010 de Madame Michelle Carvill, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 14 mai 2010 de:

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland
- Michelle Carville

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Signature
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2010054992/18.

(100069256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg F 1.383.

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S.A.R. LE GRAND-DUC JEAN DOYEN HONORAIRE DU COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Assemblée générale du 14 mars 2009

point 10. de l'ordre du jour
MODIFICATIONS STATUTAIRES

Assemblée générale ordinaire du C.O.S.L. du 14 mars 2009

STATUTS DU C.O.S.L. - MODIFICATIONS PROPOSEES

A) Conseil de Discipline contre le Dopage

1. Art. 67. Ajout d'un 2^{ème} alinéa rédigé comme suit:

"Il peut également être saisi par un sportif contre lequel une mesure de suspension provisoire a été prononcée."

2. Art. 69. Ajout d'un 2^{ème} alinéa rédigé comme suit:

"En matière de suspension provisoire prononcée contre un sportif, le Président, un Vice-Président ou un membre délégué par eux siège en tant qu'arbitre unique."

3. Art. 70bis. Ajout d'un nouvel article 70 bis rédigé comme suit:

" **Art. 70bis.** En matière de suspension provisoire prononcée à l'encontre d'un sportif, le C.D.D. est saisi à l'initiative du sportif par lettre recommandée adressée au Président au siège administratif du C.D.D. dans les trois (3) jours de la réception de l'information du prononcé de la suspension provisoire.

Le Président, Vice-Président ou membre délégué entend le sportif en ses moyens et défense et statue dans les quatorze (14) jours de sa saisine. Le sportif a le droit de se faire assister, à ses propres frais, par un conseil."

4. Art. 74. Modification du premier alinéa qui se lira dorénavant comme suit:

"A l'exception d'une décision rendue par le Président, un Vice-Président ou un membre délégué en matière de suspension provisoire, toute décision rendue par le C.D.D. est susceptible d'appel devant le C.S.D.D."

B) Divers

1. Art. 23. Le renvoi aux articles 67 et 68 contenu dans la première phrase est remplacé par un renvoi aux articles 82 et 83 respectivement.

2. Art. 81. Le montant de 3 000,- francs est remplacé par le montant de 100,- euros

Référence de publication: 2010059373/33.

(100059434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Quest Management, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.341.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 8 April 2010:

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Jos Peeters, Lei 19 bus 2, B-3000 Leuven, Belgium
- Mr René Avonts, Lei 19 bus 2, B-3000 Leuven, Belgium
- Mr Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Mr Romain Moebus, Managing Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

The Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and of the Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

French Translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 8 avril 2010 au siège de la Société à Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- Mr Jos Peeters, Lei 19 bus 2, B-3000 Leuven, Belgium
- Mr René Avonts, Lei 19 bus 2, B-3000 Leuven, Belgium
- Mr Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Mr Romain Moebus, Managing Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises est:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Yves de Vos / Romain Moebus

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2010057122/36.

(100058032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Hugo Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.417.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 30 avril 2008

L'Assemblée nomme DELOITTE S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055001/14.

(100069254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

NKCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 2, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 115.546.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2010.

- 1) Le siège social de la société est transféré de L-2440 Luxembourg, 100, rue du Rollingergrund à L-2212 Luxembourg, 2, Place de Nancy,
- 2) L'Assemblée nomme administrateurs avec effet en date du 11 mars 2010 et ce jusqu'au 7 mars 2012,
 - Monsieur François KLOPP, commerçant, né le 15 juin 1962, demeurant à L-1116 Luxembourg, 1, rue Adolphe,
 - Madame Laia MOTAMEDI, née le 15 janvier 1954, demeurant à L-1343 Luxembourg, 1, rue Montée de Clausen,
 - Monsieur Eduardo DA FREITAS, employé privé, né le 18 décembre 1971, demeurant à L-2628 Luxembourg-Bonnevoie, 63, rue des Trévires
- 3) L'Assemblée a accepté les démissions des administrateurs suivants:
 - Monsieur Marc CLAUSSE, restaurateur, né à Pétange le 28 septembre 1970, demeurant à L-1934 Cessange, 24, rue de Leudelange,
 - Madame Gwenaëlle CHATELAIN, restauratrice, née à Quimperle (F) le 21 février 1974, demeurant à L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale.
- 4) L'Assemblée a accepté la démission de l'administrateur délégué Madame Gwenaëlle CHATELAIN, restauratrice, née à Quimperle (F) le 21 février 1974, demeurant à L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale.
- 5) L'Assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat Monsieur Sébastien Pascal CONVERS, né le 30 mai 1975 à Beaumont (F), demeurant à L-5658 Mondorf-Les-Bains, 2, Place de Bernard Weber.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2010.

Aurélia COHRS.

Référence de publication: 2010057100/26.

(100058039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Pallhuber Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 121.586.

Par résolutions signées en date du 13 avril 2010, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat d'ABACAB S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010057110/14.

(100057558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Lanthea Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.584.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2010.

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement

au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet rétroactif au 12 mars 2010, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2013.

2. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet rétroactif au 20 avril 2010, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2013.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour LANTHEA HOLDING S.A.

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010057101/25.

(100058049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.412.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2010

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de Mr Daniel Van Hove jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A. Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 est approuvé.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration avec effet au 21 avril 2010

- Mr André Gigon est désigné «Président» du Conseil d'Administration avec effet au 21 avril 2010.

- Le renouvellement du mandat de Délégué à la gestion journalière de Monsieur Daniel Van Hove jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 est approuvé.

A la date du 21 avril 2010, le Conseil d'administration est composé comme suit:

Mr André Gigon, Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Mr Pierre Berger, Administrateur et Délégué à la gestion journalière, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Mr Daniel Van Hove, Administrateur et Délégué à la gestion journalière, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

po Le Conseil d'Administration

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire

Nathalie Wolff / Isabelle ASSERAY

Member of Management / Membre de la Direction

Référence de publication: 2010057796/29.

(100057846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Vinala Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.583.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2010.

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet rétroactif au 12 mars 2010, nouveaux Admi-

nistrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2013.

2. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet rétroactif au 20 avril 2010, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2013.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour VINALA HOLDING S.A.

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010057102/25.

(100058054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Arden Delice Immo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 102.561.

Monsieur Christian Collin, demeurant au 42, Duerfstrooss, L-9696 Winseler, fait savoir qu'il s'est démis avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur.

Wiltz, le 31 mars 2010.

Christian COLLIN.

Référence de publication: 2010057108/10.

(100058186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

The Future of Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.627.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2010 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) *administrateur*

- Monsieur Massimiliano DI PRIMA, commerçant, demeurant à MC - 98000 Monaco, 5, avenue de la Grande-Bretagne.

b) *commissaire aux comptes*

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Signature

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2010057118/19.

(100057685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

International Marketing Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.107.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2010.

L'assemblée décide de:

1) Transférer le siège social du L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon au L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, avec effet immédiat.

2) Démission de Mademoiselle Fabienne FEIEREISEN, née le 21 décembre 1976 à ESCH/ALZETTE, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, avec effet immédiat.

3) Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, aux fonctions d'administrateurs, avec effet immédiat.

4) Démission Madame Sylvie SIBENALER, née le 2 février 1969 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, de ses fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.

5) Nomination de Docteur Reinhard KRAFFT, né le 21 juillet 1964 à Athènes (Grèce), conseiller économiste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, aux fonctions d'administrateurs, avec effet immédiat.

6) Démission de Monsieur Jean-Pierre CLEES, né le 02/08/1958 à STUTTGART (Allemagne), demeurant à L-3354 LEUDELANGE, 5, rue de la Forêt, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

7) Nomination de la société à responsabilité ZIMMER & PARTNERS Sàrl, établie à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 151.507, aux fonctions de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

8) Divers

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010057104/31.

(100058158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Provimentum II S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.866.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 mars 2010 à Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 mars 2010 à Luxembourg que:

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société en date du 1^{er} mars 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateurs de Messieurs Sven Frisch, Frank Wegner, Alexander Mayer-Groth et Peter Hamacher jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

PROVIMENTUM II S.A.

Dr. Peter HAMACHER / Jérôme WUNSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010057747/23.

(100058121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Europiscine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 97, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.962.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 13 juillet 2007.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juillet 2007 (points 5 et 6)

- 5. Renouvellement des mandats des administrateurs.

A l'unanimité des votes émis, l'assemblée décide de renouveler pour 6 ans le mandat des administrateurs suivants:

1. HAVET René, domicilié Basse Levée 12b - 4970 Stavelot

2. NANDRIN Josiane, domiciliée Basse Levée 12b- 4970 Stavelot

3. HAVET Frédéric, domicilié Rue de la Fontaine 8 - 4970 Stavelot

4. HAVET Laurence, domiciliée Les Closures 14 - 4970 Stavelot

Les mandats prendront donc fin après l'assemblée générale ordinaire de 2013. Le conseil d'administration se compose donc des 4 personnes désignées ci-avant dont le mandat peut être rémunéré.

- 6. Désignation du délégué à la gestion journalière.

A l'unanimité, l'assemblée désigne Monsieur René Havet, domicilié Basse Levée 12 b- 4970 Stavelot comme délégué à la gestion journalière et il pourra engager la société par sa signature seule.

René HAVET / Frédéric HAVET / Laurence HAVET / Josiane NANDRIN.

Référence de publication: 2010057109/21.

(100057835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Zaran Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.047.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 juin 2009.

La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'administrateur est acceptée.

Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg (L), demeurant au 219, rue Albert Uden à L-2652 Luxembourg est nommé en tant que nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

ZARAN INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2010057111/14.

(100057746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Pelican Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.308.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 19 février 2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Michal Wittmann en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057123/19.

(100057557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Westbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 98.280.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant un membre du conseil de Surveillance de la Société.

Beatriz BERNABEU, membre du conseil de Surveillance de la Société, a désormais son adresse professionnelle au c/ Agustin Querol n° 5,1°B, 28014 Madrid, Espagne.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010057112/14.

(100057575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

WrlS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 140.472.

La société DMS & Associés S.à r.l. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, a démissionnée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010057113/13.

(100057592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Behja Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 68, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 138.315.

Cession de parts sociales

- Monsieur Driss OUSSALEM, demeurant à F-54430 REHON, 54 rue de Longwy, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinquante (50) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Rédouane SALEM CHERIF, demeurant 13, rue Lénine F-54190 VILLERUPT, qui accepte moyennant le prix global de six mille deux cents cinquante euros (6.250,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

- Monsieur Salim TOUHOUCHE, demeurant 38, cité el amal DZ-35200 THENIEA, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinquante (50) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Rédouane SALEM CHERIF, demeurant 13, rue Lénine F-54190 VILLERUPT, qui accepte moyennant le prix global de six mille deux cents cinquante euros (6.250,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part des cédants.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales.

Messieurs Driss OUSSALEM et Rédouane SALEM CHERIF, agissant en leur qualité de gérants de la société, déclarent tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Fait à Esch/Alzette, le 15 avril 2010.

Rédouane SALEM CHERIF / Driss OUSSALEM / Salim TOUHOUCHE

Cessionnaire - Gérant administratif / Cédant / Cédant

Référence de publication: 2010057788/27.

(100058025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Foresight Luxembourg Solar 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.200.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010058885/10.

(100058775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.
